

Délibération n°230630\_12

Séance du Conseil d'administration du 30 juin 2023

Nombre de membres composant le Conseil (effectif statutaire) : 28  
Nombre de membres en exercice : 26  
Membres présents : 12  
Membres représentés : 4  
Quorum : 13

Pour :  DÉCISION  AVIS  INFORMATION

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 26 mai 2023**

**Vu** les statuts de l'UTBM ;  
**Vu** le règlement intérieur de l'UTBM ;

**Liste des annexes à la délibération :**

- Compte-rendu du 26 mai 2023

Le Conseil d'administration

**DECIDE**

D'approuver le compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 26 mai 2023, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Abstention(s) : 2  
Votants : 16  
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0  
Suffrages exprimés : 14  
Pour : 14  
Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,  
Le Directeur  
Ghislain MONTAVON

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MAI 2023**

<b>Membres de droit votant</b>	
Présents	Absents, excusés ou représentés
1. <b>BAALA</b> Oumaya 2. <b>CHRENKO</b> Daniela 3. <b>DERMIGNY</b> Alan 4. <b>DUFOUR</b> Henri-Francis 5. <b>GETE</b> Eric 6. <b>JOURDAIN</b> Nicolas 7. <b>JOYAUX</b> Bruno 8. <b>KOEBERLE</b> Eric 9. <b>LAMOTTE</b> Olivier 10. <b>LEFEBVRE</b> Jean-Charles 11. <b>MIRABEL-GRAFF</b> Corinne 12. <b>MUTUEL</b> Arnaud 13. <b>RAOELISON</b> Rija-nirina	14. <b>BACHELARD</b> Brigitte 15. <b>COLLET</b> Christophe 16. <b>CORTINOVIS</b> François, <i>pouvoir donné à J.C Lefebvre</i> 17. <b>DEROIN</b> Louis 18. <b>EL KEDIM</b> Omar 19. <b>JEACK</b> Jacques, <i>pouvoir donné à E. Koeberlé</i> 20. <b>JOURNET</b> David 21. <b>KLEIN</b> Didier 22. <b>KOUKAM</b> Abderrafiaa 23. <b>LIAO</b> Hanlin 24. <b>MARTINEZ</b> Laëtitia 25. <b>SECHERESSE</b> Marianne, <i>pouvoir donné à B. Joyaux</i> 26. <b>VIELLARD</b> Emmanuel

<b>Invités permanents</b>	
Présents	Absents, excusés ou représentés
<b>BAZZARO</b> Florence <b>GARREC</b> Christelle <b>CHAMAGNE</b> Didier	<b>DUCRUEZ-BERNARD</b> Brigitte <b>ROSSI</b> Claire <b>LAMARD</b> Pierre

<b>Membre de droit</b>
<b>Madame la Rectrice de région académique de Besançon</b> , représentée par Cristina BUSQUET-PARETS

<b>Représentent l'administration de l'UTBM</b>
<b>MONTAVON</b> Ghislain, directeur <b>CHAUSSON</b> Jérôme, directeur général des services

9h05 Ouverture de la séance.

## 1. Vie de l'établissement

### *1.1 Capacité d'accueil des formations d'ingénieurs pour l'année universitaire 2023-2024*

Monsieur Montavon rappelle qu'il s'agit d'un point récurrent. De manière annuelle, l'organe délibérant doit adopter les capacités d'accueil maximales. Il invite donc Madame Bazzaro à présenter les seuils.

Madame Bazzaro précise que ces seuils demeurent indicatifs. Il est en effet difficile de prévoir le nombre d'étudiants inscrits au regard du nombre de candidats, en particulier pour cette année de transition suite à la réforme du DUT (diplôme Bac+2) en BUT (diplôme Bac +3) et du nombre d'admis.

Il est constaté une baisse du nombre d'inscriptions en FISE difficilement prévisible. Cela s'explique notamment par une offre de formation de plus en plus diversifiée, des départs à l'international, des années de césure, une flexibilité étudiante qui est de plus en plus forte, etc.

Sur les FISA, avec des effectifs beaucoup plus réduits (une vingtaine d'étudiants) les difficultés de prévisions sont encore plus fortes.

Elle rappelle également qu'un certain nombre d'étudiants du TC sont également admis en FISE et FISA avec une variation assez forte en fonction des années notamment pour la FISA (10 étudiants sur une cohorte de 280). C'est pourquoi une action spécifique a été conduite auprès des étudiants du TC afin d'identifier très tôt ceux qui souhaitent s'inscrire en FISA. Cet accompagnement spécifique a porté ses fruits puisque le nombre de candidatures pour cette année est beaucoup plus élevé que les années précédentes.

Elle rappelle qu'historiquement les seuils de capacité d'accueil sont de 120 en FISE mécanique, 96 pour les autres FISE et 28 en FISA de manière générale. Ces chiffres n'étaient pas des multiples de 28 et cela posait problème pour la composition des groupes de TD dont les effectifs sont à 28.

En accord avec les responsables de formation, il est donc proposé d'aligner les capacités d'accueil sur un multiple de 28 et par conséquent de fixer, pour l'année universitaire 2023-2024, les seuils à 112 pour l'ensemble des FISE et 28 pour l'ensemble des FISA.

Elle précise que le CEVU a émis un avis favorable à cette proposition lors de la séance du 27 avril dernier.

Madame Mirabel-Graff revient sur les réformes en cours concernant les IUT et notamment la création d'une troisième année du cursus et souhaite savoir dans quelle mesure cette réforme impactera l'établissement à la rentrée prochaine.

Madame Bazzaro indique que cela entraîne une diminution très forte du nombre de candidatures (environ 45 %) qui était prévue car plus de 50 % des étudiants extérieurs recrutés à l'UTBM sont issus du DUT. Le diplôme passe de 2 à 3 ans ce qui implique une année de creux pour les écoles d'ingénieurs.

Elle précise qu'une autre difficulté est à noter pour l'UTBM relative à la construction de l'emploi du temps « à la carte » et qui ne fonctionne malheureusement pas avec un faible effectif.

Monsieur Montavon ajoute que cette diminution se ressent sur l'ensemble des UT.

Madame Mirabel-Graff revient sur les recommandations de la Cti, à savoir un recrutement à BAC +3 avec comme injonction d'effectuer au minimum de 3 semestres d'études pour un étudiant au sein de l'UTBM afin d'être diplômé.

Monsieur Montavon indique que suite aux discussions entre France Université, la CDEFI et la Cti il pourrait être proposé au cas par cas des équivalences pour le ST4 et permettre ainsi un cursus en deux ans et demi. Ceci peut cependant présenter un inconvénient car ce dernier est pensé en 2 semestres académiques, 1 semestre en entreprise et 2 semestres académiques.

Monsieur Gete estime qu'au regard de ce contexte, il est ambitieux de mettre les seuils à 112 mais que cela permettra de travailler sur les maquettes pédagogiques ainsi que sur une nouvelle façon d'enseigner.

Monsieur Montavon indique que la baisse des effectifs entrainera une réduction de charge d'enseignement pour certains enseignants. L'idée est donc de mettre à profit ce temps pour retravailler les maquettes pédagogiques.

Madame Bazzaro ajoute que le message délivré auprès des responsables de formation est de profiter de ce temps pour faire de l'innovation pédagogique. Elle indique qu'un travail est en cours avec le VP CEVU afin de trouver le moyen de valoriser cette innovation pédagogique.

Monsieur Lamotte indique qu'un appel à projet Deffinov est lancé par la Région autour d'approches pédagogiques innovantes et que cela serait intéressant pour l'établissement.

Monsieur Mutuel fait une remarque sur l'augmentation des seuils qui va demander plus de travail donc plus d'enseignants alors que l'établissement manque de personnel au vu du nombre d'heures complémentaires significatives. Il souhaite donc savoir comment à moyen terme l'établissement compte gérer ce paramètre.

Madame Bazzaro lui répond qu'il faut une maquette pédagogique qui fonctionne. A l'heure actuelle la quasi-totalité des UV sont incomplètes, le seuil fixé à 112 permettra de remplir les UV et n'entrainera donc pas de surcharge de travail.

Monsieur Montavon indique en complément que le taux d'encadrement de l'établissement est de l'ordre de 13 étudiants par enseignant, ce qui est correct au regard des recommandations de la Cti (taux inférieur à 15). Il pense que le travail doit porter sur l'offre de formation qui est très importante au sein de l'établissement et pour laquelle l'optimum est difficile à identifier. Il précise qu'un trop grand nombre d'UE de donne pas nécessairement plus de choix aux étudiants.

Monsieur Dermigny indique qu'il existe une difficulté à anticiper les UE qui seront choisies par les étudiants et que le fait d'ajuster les effectifs sur les capacités maximales de chaque UV risque de limiter la flexibilité des étudiants dans le choix des UE.

Madame Bazzaro lui rappelle qu'il existe un système de préinscription qui permet de définir quelles UV ouvriront ou fermeront. Une application informatique est en cours de développement afin que ces préinscriptions basculent plus rapidement et de manière définitive dans l'emploi du temps.

Madame Chrenko indique que l'UTBM est reconnue pour le nombre de modules important proposé aux étudiants ce qui permet leur permet de composer un emploi du temps « à la carte ». Cependant, les étudiants se plaignent de devoir passer 30 à 45 minutes à composer, lors de leur inscription, un emploi du temps fonctionnel qui ne reflète pas leur choix initial.

Madame Bazzaro indique que plus il existe de choix d'UV, plus le choix des étudiants est diminué et que la multiplication des UV à faibles effectifs rend l'emploi du temps inconstructible.

Monsieur Gete explique passer un temps considérable à essayer de greffer les UV d'humanités dans l'emploi du temps et souhaite donc qu'elles soient retirées des préinscriptions.

Madame Bazzaro indique que l'ensemble de l'emploi du temps est construit pour les autres UE, il est donc logique que la dernière variable ajoutée devienne la contrainte.

Monsieur Montavon ajoute que si les enseignements d'humanités étaient priorisés, une autre UE serait la variable d'ajustement, ce qui pose la même difficulté. C'est la contrainte globale du système qu'il convient de considérer.

**Les administrateurs approuvent à 15 pour et 1 contre les seuils maximaux des capacités d'accueil des formations d'ingénieurs pour l'année 2023-2024.**

La séance est levée à 9h46.